



Offlanges, le 25 septembre 2017

Présents : MM. Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD, Sylvie LEROY, Thierry VINCENT.

Excusés : MM. Sylvie LEROY (pouvoir à Thierry VINCENT), Jean-Claude THABARD, (pouvoir à Jean-Michel GRAS)

Secrétaire de séance : M. Cédric BARBIER

M. le maire informe le conseil qu'il demande qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour pour modifier le budget principal 2017.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUILLET 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL DM 02

M. le maire informe les conseillers que dans le budget principal 2017 en dépenses de fonctionnement, il n'a pas été pris en compte la fin d'exonération de la taxe foncière bâtie pour le bâtiment situé Impasse de la Grande Vigne et que les taxes foncières 2017 s'élèvent à 2253 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget principal en dépenses de fonctionnement comme suit :

- Article 022 (022) Dépenses imprévues : - 1103 €
- Article 63512 (011) Taxes foncières : + 1103 €

TRAVAUX DE L'EGLISE

M. le maire présente un avenant à prendre concernant les lots 1 (Maçonnerie) et 4 (Electricité) pour des variations de coûts.

M. LENOBLE fait remarquer que dans le décompte concernant le lot 4 une ambiguïté existe en option marché où il est écrit moins-value alimentation projecteurs : 1020€ et plus-value alimentation éclairage en comble : - 112€.

Le conseil décide de reporter la délibération sur le lot 4 dans l'attente de précisions et approuve à l'unanimité l'avenant N°1 pour le lot 1 pour une variation de - 228,53€ HT qui porte le nouveau montant de marché HT à 123 235,97 € HT.

Arrivée de Mme Sylvie LEROY

EGLISE RESTAURATION DES RETABLES

Comme il s'y était engagé, M. le maire propose au conseil municipal de prévoir la restauration des retables de l'église qui sont en très mauvais état. Il rappelle que le diagnostic fait avant les travaux de restauration estime le coût de ces travaux à :

- Retable majeur 85 000 € HT
- Maître autel 19 000 € HT
- Retable sud + autel 30 000 € HT
- Retable nord + autel 39 000 € HT

Il précise que ces travaux sont éligibles à une subvention de la DRAC de 50% et du conseil départemental de 25%.

M GRAS fait remarquer qu'il serait bon que le conseil municipal fasse le nécessaire auprès de la société des carrières de Moissei pour récupérer les sommes dues au titre de la surproduction avant d'engager de nouveaux travaux.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2017

Mme GERARDIN rappelle son point de vue sur les travaux de l'église (qui ne concernent pas la mise en sécurité du bâtiment) et précise qu'il y a plus important comme la mise aux normes l'assainissement de village.

M. le maire précise qu'il a déjà répondu sur ce sujet lors du dernier conseil et que la compétence sera transférée le 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes Jura Nord.

Mme GERARDIN rajoute qu'il serait préférable d'envisager des travaux de réfection de la traversée du village et surtout l'aménagement des abords dont notamment la restauration des caniveaux existants pour mettre en valeur le village. M. le maire rappelle qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie a été réalisé en 2009.

M. le maire demande au conseil un accord de principe avant d'ouvrir un dossier administratif très compliqué sur la restauration des retables.

Le conseil municipal par une abstention, cinq voix contre et cinq voix pour (voix prépondérante du maire) donne un accord de principe en vue de la restauration des retables.

RESTAURATION LAVOIR ET CITERNE

M. le maire présente le projet de restauration de l'étanchéité du lavoir et de la citerne située en dessous en vue d'aménager cette dernière en réserve à incendie avec une colonne d'aspiration pour les engins de pompiers. La citerne serait aussi raccordée au réseau d'eau pluviale de l'église pour son remplissage.

Il indique qu'il a contacté 6 entreprises, que 5 se sont déplacées pour voir sur place et qu'il n'a eu que 3 réponses : celles des entreprises FRANCIOLI de Lavans les Dole, RICHARD Christian de Orchamps et DAMIN de Dole.

Mme GERARDIN fait remarquer qu'une intervention sur la structure de la citerne peut dégrader ses propriétés techniques et qu'il serait utile d'avoir l'avis d'un spécialiste à ce sujet.

M. LENOBLE fournira les coordonnées d'un fontainier qui pourra donner un avis technique. Il demande si ces travaux liés à la sécurité incendie ne pourraient pas être pris en charge, pour une partie au moins, par la CC Jura Nord dont c'est la compétence.

M. Cédric BARBIER propose qu'un système de filtrage soit envisagé sur l'alimentation en eau de pluie pour éviter les dépôts à l'intérieur de la citerne.

Le conseil reporte sa décision dans l'attente de plus d'informations.

ISOLATION DES COMBLES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

M. le maire rappelle que l'isolation de combles des logements situés impasse de la Grande Vigne est à reprendre pour améliorer les économies d'énergies.

Il a reçu deux propositions avec de la mousse rigide polyuréthane (entreprises LORMET de St Vit et L et D de Romange) et une proposition avec de la laine minérale (FCB ISOLATION de Dole).

Etant donné que les combles ne sont pas utilisables, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise FCB ISOLATION de Dole pour un montant de 1 687,05€ HT sachant que l'entreprise récupèrera directement le coût de l'opération auprès de : OBJECTIF 54 dans la cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et qu'il ne reste à la charge de la commune que la somme de 92,79€ correspondant à la TVA.

CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

M. le maire présente la convention qu'il a reçue de la fondation 30 millions d'amis qui prendrait à sa charge le coût de la stérilisation des chats errants sur la commune.

M. MICHAUD et Mme GERARDIN sont d'accord pour participer à la capture des chats en précisant qu'il sera nécessaire que des bénévoles des autres quartiers du village se manifestent pour la capture des chats.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYDOM

M. le maire présente aux conseillers le rapport annuel 2016 du SYDOM. Il rappelle que ce rapport peut être consulté sur le site internet du SYDOM : www.letri.com.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2017

ECLAIRAGE PUBLIC

M. le maire informe les conseillers que le SIEC du Jura lui a proposé d'envisager le remplacement des vieux luminaires par du matériel moderne sachant que le SIEC prend en charge 50% du coût.

Le conseil est d'accord à condition que les systèmes proposés permettent des économies d'énergies soit par la baisse d'intensité ou l'allumage d'un lampadaire sur deux. Il demande d'examiner aussi la possibilité d'installer des éclairages à fonctionnement solaire.

ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTMIREY LE CHATEAU

M. le maire informe les conseillers qu'il a assisté à la présentation du rapport de phase 2 pour le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes Jura Nord.

Il précise que dans ce rapport est envisagé une forte augmentation du prix de l'eau (de l'ordre de 50% pour Offlanges) pour mettre tous les réseaux d'eau au même niveau de qualité et de service. Il fait remarquer que le réseau d'Offlanges, qui a un très bon niveau de qualité et de service, est situé sur le bassin versant Saône et Ognon alors que tous les autres réseaux transférés (hors syndicats maintenus) sont sur le bassin du Doubs.

M. le maire propose qu'une adhésion avec le syndicat de Montmirey le Château soit envisagée en raison de la proximité du service et de la relation étroite qui existe déjà avec ce syndicat. Toutefois il semblerait que des aménagements de la Loi seraient en cours de préparation.

Mr LENOBLE précise aussi qu'il faudra valoriser le temps passé bénévolement par les membres du conseil, notamment pour l'entretien de notre système d'alimentation en eau potable afin que cette dépense « non facturée » rentre malgré tout dans les comptes de la CCJN. Faute de quoi nous perdrons beaucoup.

Le conseil décide d'attendre plus de précisions sur les évolutions éventuelles de la Loi avant de se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire informe les conseillers qu'il a encaissé un don de 50€ des Cavaliers de Saint Seine en Bâche à la suite de leur passage sur la commune ainsi que 2000€ d'aide au développement local du Crédit Agricole dans le cadre de la restauration de l'église.
- Il informe également les conseillers que l'association Serre Vivante a déposé un recours devant le tribunal administratif de Besançon contre l'arrêté préfectoral autorisant la poursuite des travaux de la carrière de Moissesey.
- M. GRAS demande que les tirs de mine effectués par la carrière soient affichés en mairie afin d'informer la population et éviter tout incident.
- Le nettoyage des sources est planifié le samedi 21 octobre et reporté au 28 en cas d'intempérie.
- Le repas communal aura lieu le samedi 2 décembre 2017.
- M. LENOBLE précise qu'il participe à 3 commissions sur 6 de la CC Jura Nord (affaires générales, travaux et culture) et demande au conseil qu'il y ait des discussions et réunions entre nous sur ces différents sujets de façon à pouvoir défendre au mieux les intérêts de la commune, notamment sur le PLUI.
- Mme GERARDIN informe les conseillers des travaux des commissions « Environnement » (énergie, développement durable, GEMAPI...) et « Culture » (médiathèques, associations culturelles et sportives...) auxquelles elle a participé.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 22h45.

